



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 mai 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-05-135)

1.2.1 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021, sous réserve du retrait des points suivants:

8.3.6 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 202, avenue des Pyrénées.

8.3.14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 1

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AJOUTER au point 2.6 la résolution suivante:

Résolution pour solliciter l'intervention de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de résoudre la crise du logement.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-136)

1.2.2 - Adoption de l'ordre du jour - Proposition technique

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait des points suivants:

- 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161);
- 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction;
- 7.4 - Projet Mascotte de la Ville; et
- 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

PROPOSITION TECHNIQUE

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE SCINDER le retrait des points selon la proposition d'amendement précédente:

- 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161);
- 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction;
- 7.4 - Projet Mascotte de la Ville; et
- 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-137)

1.2.3 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 3

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-138)

1.2.4 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 4

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-139)

1.2.5 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 5

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.4 - Projet Mascotte de la Ville.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-140) 1.2.6 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 6

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve de conserver le point 8.3.14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6).

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-141) 1.2.7 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 7

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021, sous réserve du retrait du point 8.3.10 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7) afin de le retourner à l'étude.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: La conseillère J. Bourgoïn.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-142) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

RETOUR DE PLUSIEURS ACTIVITÉS

- Signe que le beau temps est à nos portes, j'ai le plaisir de vous annoncer le retour de nombreuses activités que vous appréciez.
- D'abord, le marché fermier du vieux Saint-Lambert a lieu tous les jeudis après-midi de 15 h à 19 h, depuis la semaine dernière, et ce, jusqu'au 28 octobre.
- Rendez-vous sur la rue Hooper, face au centre multifonctionnel, pour profiter d'une variété de produits savoureux offerts par des producteurs de la région.
- Dès le 27 mai, le piano public sera de retour au parc Gordon.
- Vous remarquerez qu'il sera maintenant protégé des intempéries grâce à un caisson construit par notre équipe des travaux publics.
- Ainsi, cette année encore, les passants pourront animer le centre-ville de musique en prenant quelques instants pour s'arrêter et jouer leur air favori sur le piano mis à leur disposition.
- Le Festival Classica fêtera déjà sa 10e édition!
- Du 29 mai au 22 juin 2021, sous le thème De Wolfgang à Amadeus, plus de 20 concerts seront présentés en salle et feront l'objet d'une webdiffusion.
- Félicitations aux organisateurs pour ce succès, qui est devenu un incontournable pour les Lambertois.
- Nous vous proposerons également une session de loisirs pour la saison estivale, quelque peu différente pour respecter les consignes sanitaires, mais tout aussi amusante!
- Notre équipe s'affaire également à vous préparer une programmation diversifiée pour le retour des Mardis en famille et les Jeudis de la place.
- Vous avez été nombreux à me témoigner que ces rendez-vous vous ont manqué l'an passé!

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

- À la dernière séance, nous avons adopté un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années.
- Ce document, qui s'inscrit en continuité avec le précédent plan stratégique, constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans la prise de décision quotidienne.

- Il permet, par le fait même, de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés.
- Son but est de répondre le plus adéquatement possible aux aspirations de la population lambertoise, et ce, tout en permettant de positionner la Ville de Saint-Lambert comme un acteur d'influence au sein de l'Agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- En ces années charnières où des choix difficiles devront parfois être faits, il importera plus que jamais d'œuvrer avec efficacité et synergie afin d'assurer la vitalité et la pérennité de notre belle ville.
- Avec sa vision innovante, ambitieuse et mobilisatrice, cette planification stratégique servira d'ancrage pour y parvenir, ce qui nous permettra de maintenir la qualité de vie qui nous est si chère et de veiller à l'épanouissement de notre communauté.
- Je vous invite à la découvrir dès maintenant sur le site Internet de la ville.
- Grâce au dévouement et aux grandes qualités de l'équipe en place, ainsi qu'en considérant votre haut niveau d'engagement envers la vie municipale, je suis persuadé que nous serons en mesure de répondre avec brio aux défis qui se présenteront au cours des prochaines années.

NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA CDE

- J'aimerais souligner l'arrivée en poste de Franco Parreira à titre de président de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert.
- Citoyen de Saint-Lambert depuis 2009 et copropriétaire du Victoria BBQ, Franco Parreira a pris le temps de bien observer l'offre de la ville et son potentiel commercial avant d'ouvrir son restaurant l'année dernière.
- Tout comme son prédécesseur, Vincent Trudel, je sens en lui le désir de défendre les intérêts des commerçants et des gens d'affaires.
- Je suis certain qu'il saura faire rayonner nos attraits commerciaux et soutenir une croissance économique post-pandémie.
- Je lui souhaite un bon succès dans ces nouvelles fonctions et je le remercie de cette implication bénévole au sein de la communauté.

UN VENT DE CHANGEMENT DANS LE MONDE POLITIQUE

- C'est avec regret que j'ai appris que Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec, ne se représentera pas aux prochaines élections.
- En plus de représenter les intérêts des municipalités auprès des gouvernements depuis 15 ans, elle a eu un apport inestimable à la vie politique de la Rive-Sud, notamment avec ses 4 mandats à la mairie de Sainte-Julie.
- Le maire Régis Labeaume a lui aussi annoncé récemment son retrait de la vie politique après plus de 14 ans à la mairie de la ville de Québec.
- Ses concitoyens perdront un grand leader, car sa contribution au développement de la ville de Québec durant toutes ces années est inestimable.
- Je salue sa détermination ainsi que son ambition pour sa ville.
- Je félicite, Madame Roy et Monsieur Labeaume, pour leur belle carrière inspirante et leur contribution au rayonnement de leur municipalité.

APPUI AU CN

- La Ville de Saint-Lambert et le CN ont toujours travaillé ensemble en toute collaboration.
- Au fil des ans, il s'est montré un partenaire précieux et engagé dans le bien-être de notre communauté.
- C'est pour cette raison qu'à sa demande, j'ai signé au nom de notre municipalité une lettre d'appui destinée au Surface Transportation Board en faveur de son regroupement proposé avec le Kansas City Southern (KCS).
- Cette acquisition présente une occasion pour la poursuite de la croissance de l'entreprise et pour la création de prospérité au sein de l'économie nord-américaine.
- Dans un autre dossier important, le CN a officiellement déposé une mise en demeure aux Habitations Trigone pour la construction du mur de sécurité sur les terrains du Quartier Victoria.
- Rappelons que l'absence de cet aménagement de la part des Habitations Trigone constitue un manquement grave aux engagements clairs convenus dans le cadre de ce projet.
- Nous suivons de près la situation et grâce à cette nouvelle action, ce dossier franchit une nouvelle étape en vue d'un dénouement.

TRAVAUX ROUTIERS

- Comme vous avez pu le constater, les travaux ont repris leur cours depuis quelques jours sur la rue Riverside.
- De nombreux arbres ont été plantés en bordure de trottoir, les lampadaires ont été installés et la piste cyclable est pavée sur toute sa longueur.
- Les travaux seront ainsi finalisés cette année, ce qui mettra fin à la réfection complète de la plus longue artère de notre ville.
- Deux autres chantiers routiers verront le jour cette année.
- D'abord, des travaux ont commencé sur une portion des rues Bromley, Rivermere et Osborne afin de procéder au remplacement des conduites d'égouts et d'aqueduc.
- Les opérations n'impliqueront pas de la fermeture de la rue Riverside, ce qui facilitera la circulation.
- Puis, cet automne, une portion des rues Dulwich et Crescent sera elle aussi refaite.
- En tout temps, nous vous demandons de suivre la signalisation de détour en place et de faire preuve de prudence à proximité des travaux.
- Ces investissements sont essentiels afin mettre à niveau nos infrastructures et assurer la qualité des services.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h28. Au cours de cette période, une pétition pour la conservation de la fontaine du parc Gordon et de ses rosiers a été déposée.

Les conseillers David Bowles, Bernard Rodrigue et Loïc Blancquaert s'absentent de 20h08 et ils étaient respectivement de retour à l'écran à 20h18, 20h21 et 20h22.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 22 avril 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2021-05-143)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021, à 16 h;

2.2 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet déposé au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-1266);

2.3 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement des projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-0482);

2.4 Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2020 (SD-2021-1263);

2.5 Approbation du plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis du milieu dans le cadre de la convention d'aide financière pour le réseau Accès entreprise Québec (SD-2021-1267);

4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 visant ses compétences d'agglomération;

4.4 Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de gestion d'une partie des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (SD-2021-1244);

6.1 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2021-0866);

6.2 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'ordinateurs pour les besoins du télétravail et le rehaussement du parc d'équipements informatiques (SD-2021-0692);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-019 pour la fourniture de service de téléphonie (SD-2021-0795);

6.4 Adjudication du contrat APP-21-015 pour l'aménagement de cinquante-huit véhicules de police (SD-2021-0888);

6.5 Adjudication du contrat APP-21-012 pour l'acquisition de huit camions pompe échelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2021-1069);

6.7 Adjudication du contrat cadre APP-21-020 pour la fourniture de services professionnels en technologies de l'information (SD-2021-0997);

6.8 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2021-0863);

8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de Naloxone par les policiers du Service de police (SD-2021-0405);

8.2 Affectation de l'excédent d'emprunt contracté en vertu de divers règlements d'emprunt de compétence d'agglomération (SD-2021-0836);

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville (SD-2021-0794);

8.6 Approbation de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-1245);

8.7 Approbation de l'addenda à l'entente d'aide financière intervenue avec le Centre de valorisation du bois urbain concernant le projet Mise en place des conditions favorables à la valorisation du bois privé (SD-2021-1262);

8.11 Projet de Règlement CA-2021-350 ordonnant des travaux de remplacement des dégrilleurs et équipements connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1276).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Philippe Glorieux fait rapport au sujet de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil tenue le 7 mai 2021;
- Julie Bourgoin fait rapport au sujet de la dernière assemblée du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2021.

(2021-05-144)

Suivi de la résolution - Votes lors de la séance d'agglomération - conseiller L. Blancquaert

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert****

Attendu que le maire Pierre Brodeur n'a pas respecté la résolution intitulé « votes lors des séances du conseil d'agglomération » adopté lors de la séance publique du mois d'avril 2021 stipulant qu'il devait lire ladite résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération;

Attendu que ce comportement est inadéquat et ne respecte pas la volonté du conseil municipal de Saint-Lambert tel que formellement exprimé par une résolution votée démocratiquement;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

Il est révolu de publier ladite résolution sur le site web de la Ville de Saint-Lambert et que cette dernière diffuse un communiqué de presse afin que tous les citoyens en soient informés et rassurés quant aux intentions de leurs conseillers municipaux de respecter les principes fondamentaux de la démocratie municipale qu'assurent les articles 61 et 62 de la LECCMCA;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-145)

Crise du logement - Intervention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Conformément à l'article 11 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Philippe Glorieux séance tenante.

Le contexte de location des logements à loyers modiques est frappé par des taux d'inoccupation des logements locatifs privés qui se tiennent bien en-dessous de 3% dans la CMM, et a subi, entre l'automne 2019 et l'automne 2020, une variation estimative du loyer moyen à Longueuil se chiffrant à 3,9%, et que :

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1er juillet :
 - §Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
 - §Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
 - §Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.

2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - §Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
 - §Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
 - §Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :
 - §Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
 - §Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
 - §Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
 - §Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

Cette résolution sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification 2020-185 - Location à l'aréna

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise la réduction des frais de location de la patinoire intérieure au Club de patinage artistique de Saint-Lambert pour la session du printemps 2021 et l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace).

Le projet de règlement 2021-185-2 est déposé.

Avis de motion - Règlement visant l'augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant l'augmentation du fonds de roulement sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement a pour objet de mettre à jour la bonification des affectations au fonds de roulement provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à interdire les ruches dans les zones résidentielles.

Le projet de règlement 2021-73-6 est déposé.

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

Ce joint a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-146)

Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement concernant les nuisances (2006-19)* afin:

- D'introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- D'ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- D'apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- De reporter jusqu'au 1^{er} mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le Règlement 2021-19-5 modifiant le Règlement concernant les nuisances - abattage des arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-147)

Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte

appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 2021-187 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection du parc Logan.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2021, pour les sommes respectives de 1 351 608,04 \$ et 935 624,84 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert - Décision

Suivant la résolution 2021-03-65 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2021; visant à informer la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remettait à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières;

Suivant la réception le 3 mai 2021 de la décision de la Commission municipale du Québec dans le dossier du Club de curling de St-Lambert, à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak.

La greffière procède au dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec dans ce dossier et informe le conseil que la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières a été accordée au Club de curling de Saint-Lambert et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

(2021-05-148)

Oeuvre d'art du carrefour giratoire - Modification du financement

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif pour la réalisation complète du projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside (résolution no 2020-10-191);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 18 janvier 2021, le conseil a autorisé le paiement du montant total de 98 429,25 \$ pour la confection, le transport et l'implantation de l'œuvre d'art au carrefour giratoire, incluant les honoraires

payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette (résolution 2021-01-12);

CONSIDÉRANT la décision du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de financer l'oeuvre d'art au carrefour giratoire à même les surplus affectés restants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150^e anniversaire de Saint-Lambert a été formé par le conseil lors de la séance du 28 juin 2006 (résolution 2006-06-310).

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE MODIFIER la résolution 2021-01-12 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 aux fins:

D'IMPUTER la dépense de 95 429,25 \$ (toutes taxes comprises) à même le surplus affecté de la *Corporation des fêtes du 150e*, soit 80 675\$ (taxes nettes) et le résiduel de 6 465\$ (taxes nettes) à même le surplus affecté *Scène Parc du Village*;

D'AUTORISER le paiement de 3 000 \$ en guise d'honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette devant le comité de travail, à savoir monsieur André Dubois, madame Joelle Morosoli et madame Magali Thibault Gobeil; et

D'AUTORISER la dissolution du Comité du 150^e anniversaire de Saint-Lambert.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-149)

Dépenses en lien avec la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé une aide financière de 2 545 041 \$ en lien avec les enjeux financiers de la COVID-19 pour les exercices financiers 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non affecté au 31 décembre 2020 a été bonifié à 2 500 000 \$ pour permettre de faire face aux imprévus.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le budget additionnel d'un montant total de 150 000 \$ dans le poste budgétaire 02-191-00-649 financé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2021

PRÉSENTATION DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2021.

Il est procédé au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2021 dressé par le Trésorier.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 avril au 5 mai 2021.

(2021-05-150)

Embauche du contremaître - travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux travaux publics est devenu vacant depuis le 16 février 2021;

CONSIDÉRANT le processus rigoureux de dotation effectué et la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Fournier au poste de contremaître aux travaux publics, avec date d'entrée en fonction le ou vers le 18 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-151)

Contrat de services professionnels 21GREF01 - Élections municipales 2021

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes sanitaires reliées à la COVID-19 imposent une augmentation des coûts des services;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pourraient être réajustés selon l'évolution des mesures de gestion et de prévention ainsi que les décisions concernant le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention n° 21GREF01 publié par la Ville sur le SEAO en date du 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune compagnie prestataire de services ne s'est manifestée à la suite dudit avis.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONCLURE l'entente n° 21GREF01 avec l'entreprise *Innovision + inc*;

D'IMPUTER la dépense d'un montant estimé de 42 685,31 \$, toutes taxes comprises, au Règlement 2010-74 *Réserve financière pour les élections* (poste budgétaire 02-142-00-419);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, ou en son absence la Présidente d'élections, à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-152)

Contrat d'approvisionnement 21TP01 - Fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2021, la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21TP01 - *Fourniture de pierre concassée*.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 21TP01 ayant pour objet la fourniture de pierre concassée à l'entreprise ayant fait la soumission conforme la plus basse, soit *Construction DJL inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur pour la durée initiale du contrat étant estimée à 228 400,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-331-00-626, 02-413-12-621 et 02-415-12-621;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-153)

Acquisition d'un logiciel cadenassage

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) concernant le contrôle à la source des énergies dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil a autorisé l'embauche d'un contractuel en cadencage pour une durée de deux ans (résolution n° 2020-09-257);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics requiert un abonnement à un logiciel de cadencage pour que le consultant puisse créer les fiches de cadencage et ainsi utiliser ce logiciel dans les opérations afin d'éliminer les erreurs humaines et avoir accès en tout temps à l'information.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE CONCLURE l'entente avec l'entreprise *Conform it*;

D'AUTORISER la dépense estimée à 28 168,88 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense de 5 748,75 \$, toutes taxes comprises, pour l'implantation du logiciel au poste budgétaire 22-100-02-100;

D'IMPUTER la dépense de 22 420,13 \$, toutes taxes comprises, pour les abonnements annuels au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-154)

Annulation de l'appel d'offres n° 21ÉQUI05 - Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2021, la Ville procédait au lancement de l'appel d'offres public n° 21ÉQUI05 ayant pour objet l'acquisition d'une camionnette quatre roues motrices;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune soumission.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ANNULER l'appel d'offres n° 21ÉQUI05 – *Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices* ; et

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-155)

Appel d'offres no 21GN03 - Programme de réfection routière

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2021, la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21GN03 - *Programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans.*

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN03 ayant pour objet le programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavages Métropolitain inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 1 194 999,99 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 1 254 749,99 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 194 999,99 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (59 750,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 772 486,39 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'IMPUTER la somme de 482 263,60 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-156)

Désignation du maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le mandat du conseiller Philippe Glorieux se termine le 31 mai 2021.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉSIGNER le conseiller Philippe Glorieux à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juin au 6 novembre 2021.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 19 avril 2021

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution n° 2021-04-111 ayant pour objet l'embauche du chef de service du greffe et du contentieux. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

(2021-05-157)

Mandat juridique - Homologation de transaction

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-080 visant à conclure, avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc., la transaction sur laquelle les parties se sont entendues afin de mettre un terme au litige intenté par le CN le 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé au cabinet Morency Avocats en septembre 2020 visant à instituer les procédures judiciaires nécessaires dans le dossier concernant le projet Quartier Victoria, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable (résolution 2020-09-262).

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE MANDATER M^e Martin Bouffard du cabinet Morency Avocats, afin de présenter, au nom de la Ville de Saint-Lambert, une demande d'homologation de la transaction intervenue en 2018 entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc.;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-141-11-412.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Projet Mascotte de la Ville

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-158) Modification à la résolution 2021-02-43 - Bail emphytéotique CPE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-43 concernant la reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE modifier la résolution 2021-02-43 afin de mandater le bureau de Notaires Gamache & Lemieux S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-159) Journées de la culture 2021

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 17 septembre 2018, le conseil a proclamé, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, Journées de la culture, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la ville porte à la culture (résolution 2018-09-304);

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture fêtent leur 25^e anniversaire en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec la Division des arts et de la culture, la Division de la bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la programmation des Journées de la culture 2021 du 24 au 26 septembre 2021 en y incluant les activités suivantes : parcours historique Sur la Route du patrimoine ainsi que des activités à la bibliothèque municipale.

DE PRÉVOIR le financement requis pour la programmation municipale des Journées de la culture 2021;

D'IMPUTER la dépense de 13 174 \$ au poste budgétaire 02-776-034-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-160) Rentrée culturelle 2021

CONSIDÉRANT QUE l'événement de la « Rentrée culturelle » a eu lieu en 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel est éprouvé dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la Division des Arts et de la culture, la Division de la Bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE PRÉVOIR une affectation budgétaire pour le financement requis pour la tenue de l'événement de la « Rentrée culturelle »; et

D'IMPUTER la dépense de 10 000 \$ au surplus non affecté, postes budgétaires 02-771-00-341 et 02-776-01-418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-161)

Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) - appel de projets 2021 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de suivi de la politique des familles et aînés lors de la rencontre du 14 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le chef de division loisirs et vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de Mobiliers urbains pour aînés dans les parcs Lorne et Renaissance pour des placottoirs et autres mobiliers urbains (boîtes à livre, tables de jeu, mangeoires pour oiseaux) dans ces deux parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-162) Échange de services (plateaux sportifs) avec la Ville de Longueuil pour l'été 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil et la Ville de St-Lambert sont toutes deux régies par un règlement de tarification pour l'utilisation de leurs plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que les besoins en termes d'heures de plateaux sportifs des associations sportives des deux villes sont similaires;

CONSIDÉRANT la volonté d'effectuer un échange de services et d'éviter de se facturer mutuellement.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE PROCÉDER à un échange de services pour les plateaux sportifs entre la Ville de St-Lambert et la Ville de Longueuil pour l'été 2021;

D'AUTORISER le Chef de division des loisirs et de la vie communautaire à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et à assurer la gestion de l'utilisation des plateaux sportifs de la Ville de St-Lambert dans le cadre de cette entente, et ce, en consultation et avec la collaboration de tous les organismes concernés afin d'assurer que les échanges ne se fassent pas au détriment d'un organisme utilisateur existant de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-163) Participation - Colloque annuel Les Arts et la Ville - conseillère F. Désaulniers

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de Les Arts et la Ville aura lieu du 2 au 4 juin 2021, en virtuel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil assiste à cet événement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la conseillère France Désaulniers à assister au Colloque sur les Arts et la Ville qui aura lieu du 2 au 4 juin 2021 en virtuel et à dépenser en conséquence un montant maximal de 400\$ représentant les frais d'inscription.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-0-314.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-164)

Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà appuyé l'organisme à but non lucratif Logis Des Aulniers dans son projet de construire un immeuble pour héberger des personnes en perte d'autonomie (résolution 2019-06-190);

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite vendre une portion du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 mètres carrés à l'organisme Logis Des Aulniers, en vue de la construction de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Logis Des Aulniers accepte l'offre de la ville d'acheter au coût de 1 000 \$ / m².

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

QUE le conseil est favorable à la vente d'une partie du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 m² en faveur de l'organisme Logis Des Aulniers, sous réserve de l'acceptation d'un projet impliquant une modification au règlement de zonage;

QUE le conseil mandate le bureau Gamache & Lemieux S.E.N.C.R.L. pour rédiger la promesse de vente à intervenir entre Logis Des Aulniers et la Ville de Saint-Lambert.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-165)

Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union

CONSIDÉRANT QUE les parcs Gordon et Logan figurent depuis plusieurs années au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite constituer des comités consultatifs *ad hoc* sur le réaménagement et l'amélioration des parcs Gordon, Logan et de l'Union dans le but de permettre à des représentants d'organisme ou provenant de différents secteurs d'activités ainsi qu'à des résidents de donner leur avis sur les projets.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nancy Landreville - Citoyenne
- Madame Gabriela Orzanco - Citoyenne
- Monsieur Marc Deschênes - Citoyen
- Monsieur Pierre Sénécal - Citoyen
- Madame Geneviève St-Cyr - Citoyenne
- Représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
- Représentant de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)
- Madame France Désaulniers - Conseillère
- Monsieur Loïc Blancquaert - Conseiller
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Madame Josée Veronneau - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Franco Parreira - Corporation de développement économique

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Logan et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Bettina Hans - Citoyenne
- Madame Caroline Noël - Citoyenne
- Madame Sonia Fréchette - Commission scolaire Marie-Victorin
- Monsieur Pierre Brodeur - Maire ville de Saint-Lambert
- Madame Brigitte Marcotte - Conseillère
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc de l'Union et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nadine Rivard - Citoyenne
- Madame Marie-Helen Goyetche- Citoyenne
- Madame Dominique Lesage - Citoyenne
- Monsieur Gilles Corbeil - Institut Nazareth et Louis-Braille
- Madame Karolyne Baril - CISSS
- Madame Andrée Morissette - CISSS
- Madame Julie Bourgoïn - Conseillère
- Monsieur Eric Carignan - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 1

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'AJOUTER un représentant de la Société Mouilleped au Comité consultatif sur
le réaménagement et l'amélioration du parc Logan; et

DE RETIRER le nom de la conseillère France Désaulniers à titre de membre au
Comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT No 2

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE RETIRER la section concernant la constitution du comité consultatif sur le
réaménagement et l'amélioration du parc Gordon et la désignation des
membres de ce comité *ad hoc*.

Votent pour: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles
et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn,
L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue

La résolution principale est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2021
du comité consultatif d'urbanisme.

(2021-05-166)

Demande de dérogation mineure - 277, avenue de Mortlake (district 7)PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR M. RICHARD BOULET - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit en alignement avec le mur latéral droit du garage existant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 avril 2021 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ACCORDER la dérogation mineure pour permettre de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-167)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 277, avenue de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la propriété fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réduction de la marge latérale droite à 1,14 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-168) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 606, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 606, avenue Pine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-169) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 541, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 541, avenue Maple à la condition suivante :

- le nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale doit être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-170)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 440, rue Green (district 7)

CONSIDÉRANT QUE toute modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-01-022);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initialement approuvé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 440, rue Green aux conditions suivantes :

- la brique en soldat au-dessus de la fenêtre existante donnant sur l'avenue de Merton doit être conservée;
- l'ensemble du revêtement de bois proposé au niveau du nouveau volume en projection arrière donnant sur l'avenue de Merton doit être posé à la verticale;
- un panneau vitré donnant sur l'avenue de Merton, enligné avec la fenêtre du sous-sol, doit être installé dans la portion supérieure du mur du rez-de-chaussée, tel que le projet initialement accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-171) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 195, rue de Bourgogne (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 195, rue de Bourgogne aux conditions suivantes :

- des meneaux horizontaux doivent être ajoutés au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage situées à la gauche de l'entrée principale;
- un meneau vertical doit être ajouté au niveau de la fenêtre du sous-sol située à la droite de l'entrée principale;
- aucune modification ne devrait être apportée à la cheminée existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 202, avenue des Pyrénées (district 2)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-172) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, avenue des Pyrénées (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 220, avenue des Pyrénées aux conditions suivantes :

- l'option 2 doit être retenue pour le choix de couleur pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage, soit la couleur *mineral de fer*;
- la couleur des cadrages des fenêtres doit être la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium;
- l'ensemble des volets à l'étage doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-173)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue du Régent (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 171, avenue du Régent à la condition suivante :

- la nouvelle fenêtre à l'étage proposée en projection gauche de l'élévation avant doit être composée de deux sections égales séparées par un meneau vertical, tel que la fenêtre existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-174)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281, avenue Notre-Dame (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281, avenue Notre-Dame à la condition suivante :

- les auvents à l'étage doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-175)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281-283, rue Elm (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021 à l'effet de désapprouver le projet de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 281-283, rue Elm;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281-283, rue Elm pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.8 b) i) et 3.8 b) ii) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir que:

- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction, doivent être protégés (art. 3.8 b) i));
- les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction (art. 3.8 b) ii)).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-176) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 140, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 140, avenue Maple à la condition suivante:

- l'ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet d'agrandissement devront être remplacés par de nouveaux arbres de même calibre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-177) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 147, chemin Tiffin (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 147, chemin Tiffin aux conditions suivantes :

- l'option 3 ou l'option 4 doit être retenue pour les modifications proposées au niveau de la façade du bâtiment;
- le nouveau revêtement donnant sur l'élévation avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale tel que proposé dans l'option 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-178) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

MALGRÉ la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 531, avenue Pine à la seule condition suivante :

- la galerie doit être implantée à un minimum de 2,5 mètres de la ligne avant du terrain.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux et J. Bourgoin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-179) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 629-631, avenue Notre-Dame (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 629-631, avenue Notre-Dame tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-180) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 390, avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 390, avenue Wickham tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-181) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 680, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion spéciale du 3 mai 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse existant et l'affichage de l'immeuble situé au 680, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- la deuxième option, soit l'option A dans les plans déposés, doit être retenue;
- l'auvent fixe de forme triangulaire situé au coin de l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Horsfall doit être retiré durant la période hivernale;
- les rideaux transparents entourant le périmètre du café-terrasse et permettant ainsi d'utiliser l'espace extérieur lors d'intempéries doivent être rétractables et non visibles lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- la couleur des auvents doit être de teinte un peu plus foncée que le revêtement extérieur du bâtiment afin de créer un léger contraste;

- un échantillon du choix de couleur proposé pour les auvents doit être déposé au service de l'urbanisme afin de valider l'intégration architecturale de la nouvelle structure;
- un aménagement paysager sous forme de bacs ou pots de végétaux doit être installé sur l'ensemble du périmètre du café-terrasse;
- des détails supplémentaires doivent être déposés au service de l'urbanisme en ce qui concerne le mode d'éclairage et de chauffage du café-terrasse;
- la toile devra être maintenue en bon état durant toute sa durée de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-182)

Reconduction de mandats - membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.2 de la *Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc* : les membres du comité demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

CONSIDÉRANT QUE trois membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, permis et inspection.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE PROLONGER, jusqu'au 16 février 2022, le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme : Monique Dutil, Philippe Leggett-Bachand et Huguette Chartrand Copti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22h33 et se termine à 22h46.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h46 à 23h17.

Ce tour de table débute avec le conseiller Loïc Blancquaert.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23h17.

Pierre Brodeur
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière